

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 septembre 2023
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 29 septembre 2023, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil
de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) concernant
les Chabab**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) concernant les Chabab, et conformément aux dispositions de l'alinéa d) du paragraphe 47 de la résolution 2662 (2022) du Conseil, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie et sur tout obstacle qui l'entraverait.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président
du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite à la résolution 751 (1992)
concernant les Chabab
(Signé) Kimihiro Ishikane



**Lettre datée du 25 septembre 2023, adressée au Président
du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution
751 (1992) concernant les Chabab par le Secrétaire général adjoint
aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence**

Conformément au paragraphe 47 de la résolution 2662 (2022) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie et sur tout obstacle qui l'entraverait.

Les organismes humanitaires travaillant en Somalie indiquent que, comme dans les 17 rapports précédents, ils définissent le terme « partenaire d'exécution », employé au paragraphe 5 de la résolution 1916 (2010) du Conseil, comme suit :

« Partenaire d'exécution » – organisation non gouvernementale ou organisation locale qui a fait l'objet de la part d'un organisme des Nations Unies ou d'une organisation non gouvernementale d'un contrôle de précaution destiné à établir sa bonne foi, et qui fait rapport au Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, à sa demande, sur les mesures d'atténuation. Les partenaires d'exécution présentent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- a) L'organisation intervient dans le cadre du Plan d'aide humanitaire pour la Somalie (ou du Fonds d'aide humanitaire à la Somalie) ;
- b) L'organisation fait partie d'un groupement matriciel de type 3W (*Who does What and Where* – Qui fait quoi et où).

Je reste à votre disposition pour toutes questions que vous auriez à poser sur la teneur du rapport ou tous éclaircissements que vous souhaiteriez obtenir sur la situation humanitaire en Somalie.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires
et Coordonnateur des secours d'urgence
(Signé) Martin **Griffiths**

Rapport du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application de la résolution [2662 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, qui fait suite aux résolutions [1916 \(2010\)](#), [1972 \(2011\)](#), [2060 \(2012\)](#), [2111 \(2013\)](#), [2182 \(2014\)](#), [2244 \(2015\)](#), [2317 \(2016\)](#), [2385 \(2017\)](#), [2444 \(2018\)](#), [2498 \(2019\)](#), [2551 \(2020\)](#) et [2607 \(2021\)](#), dans lesquelles le Conseil avait défini les règles régissant l'établissement de rapports, est le dix-huitième à être présenté conformément aux résolutions susmentionnées. À l'alinéa d) du paragraphe 47 de sa résolution [2662 \(2022\)](#), le Conseil a prié le Coordonnateur des secours d'urgence de lui faire rapport d'ici le 1^{er} octobre 2023 au plus tard sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie et sur tout obstacle qui l'entraverait.

2. Le présent rapport concerne la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 et porte principalement sur l'acheminement de l'aide humanitaire destinée aux habitants des secteurs qui sont sous le contrôle ou dans la zone d'influence des Chabab, inscrits le 12 avril 2010, en application du paragraphe 8 de la résolution [1844 \(2008\)](#) du Conseil de sécurité, sur la liste relative aux sanctions tenue par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [751 \(1992\)](#) et [1907 \(2009\)](#) sur la Somalie et l'Érythrée. Comme dans les 17 rapports précédents ([S/2010/372](#), [S/2010/580](#), [S/2011/125](#), [S/2011/694](#), [S/2012/546](#), [S/2012/856](#), [S/2013/415](#), [S/2014/177](#), [S/2014/655](#), [S/2015/731](#), [S/2016/827](#), [S/2017/860](#), [S/2018/896](#), [S/2019/799](#), [S/2020/1004](#), [S/2021/847](#) et [S/2022/766](#)), on y trouve un récapitulatif des entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire et de leurs conséquences sur les opérations en cours, ainsi que des mesures prises pour remédier aux risques liés à la politisation, au mauvais usage et au détournement de cette aide. Le présent rapport a été établi à partir des renseignements recueillis auprès des organismes humanitaires ayant des activités en Somalie et des informations fournies par le Groupe de la gestion des risques du Bureau intégré du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies pour la Somalie.

Situation humanitaire

3. La Somalie connaît une crise humanitaire prolongée depuis plus de trois décennies et souffre de l'impact dévastateur de chocs climatiques et environnementaux persistants, notamment la sécheresse et les inondations, les hostilités et le conflit en cours, l'un des taux de déplacement interne les plus élevés au monde, la pauvreté généralisée, les épidémies et d'autres facteurs aggravants.

4. La sécheresse sans précédent qui a commencé en 2020 a été la plus longue de l'histoire récente de la Somalie, surpassant les sécheresses de 2010-2011 et 2016-2017 en termes de durée et de gravité. Au moins 7,8 millions de personnes ont été touchées par cette sécheresse, qui a provoqué une surmortalité estimée à 43 000 personnes en 2022 (par rapport au nombre de décès prévu dans des conditions normales), dont la moitié étaient des enfants. Les taux de mortalité les plus élevés ont été enregistrés dans les régions du sud et du centre, en particulier dans les zones situées autour de Bay, Bakool et Banaadir¹.

¹ Voir Fonds des Nations Unies pour l'enfance et al., « From insight to action: examining mortality in Somalia » (20 mars 2023).

5. Si, d'un point de vue météorologique, la sécheresse est terminée grâce aux pluies de la saison gu (avril à juin) qui ont été plus abondantes que prévu, son impact prolongé se fait encore sentir dans de nombreuses régions du pays, et se fera sentir des années durant. Au début de l'année 2023, près de la moitié de la population (8,25 millions de personnes) avait besoin d'une aide humanitaire et l'on estime que 8 millions de personnes n'avaient pas accès à l'eau potable ni à des services d'assainissement et d'hygiène appropriés.

6. Entre octobre et décembre 2022, les populations rurales des districts de Baidoa et de Buurhakaba et les personnes déplacées de la ville de Baidoa, dans la région de Bay, devraient connaître la famine en raison d'une sécheresse grave et prolongée et de prix alimentaires exceptionnellement élevés, exacerbés par les conflits, l'insécurité et les épidémies qui sévissent en parallèle. Le risque a été évité grâce à une augmentation substantielle de l'aide humanitaire, à l'intensification des mesures prises par les communautés locales et les autorités, et à des précipitations plus abondantes que prévu durant la saison deyr (octobre-décembre 2022).

7. Dans tout le pays, la sécheresse a dévasté le secteur agricole, qui représente 26 % du produit intérieur brut, 90 % de l'emploi informel et 90 % des exportations. Quelque 3,8 millions de têtes de bétail ont péri depuis la mi-2021, ce qui a anéanti les sources de revenus et réduit l'accès des enfants au lait.

8. Selon l'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire pour la Somalie portant sur la période allant d'août à décembre 2023, publiée le 18 septembre, en dépit d'améliorations marquées résultant de précipitations favorables durant la saison gu en 2023 et d'une intervention humanitaire à grande échelle axée sur les moyens de subsistance, des millions de personnes continuent de lutter quotidiennement contre la faim en raison des répercussions de décennies de conflit, des déplacements de population, des régimes pluviométriques erratiques et du fort ralentissement économique. Si les pluies saisonnières ont amélioré l'accès à l'eau et aux pâturages dans plusieurs régions, elles ont également entraîné des crues soudaines et des inondations fluviales qui ont touché environ 419 000 personnes entre mars et mai 2023, dont 216 000 ont été déplacées dans la région de Hiraan, principalement à Beledweyne, où le fleuve Chébéli est sorti de son lit le 9 mai 2023.

9. Selon le rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, environ 3,7 millions de personnes (22 % de la population) font face à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë (phase 3 (crise) et phase 4 (urgence) du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). Il s'agit d'une amélioration par rapport à la même période en 2022, où, selon les projections, environ 4,7 millions de personnes en Somalie seraient exposées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë, dont plus de 121 000 personnes confrontées à des conditions catastrophiques (phase 5 du Cadre).

10. Toutefois, les nouvelles projections indiquent également que la situation risque de se détériorer entre octobre et décembre 2023, principalement en raison des conséquences anticipées des pluies liées au phénomène El Niño. La certitude concernant ces projections est de 90 % pour la Somalie, à partir du mois d'octobre. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë devrait s'élever à environ 4,3 millions entre octobre et décembre, dont plus d'un million de personnes en phase 4 du Cadre et 3,3 millions en phase 3.

11. Combiné à un dipôle de l'océan Indien positif, El Niño devrait générer des précipitations supérieures à la moyenne et provoquer des inondations fluviales et soudaines susceptibles d'entraîner des pertes humaines, des déplacements massifs de population, la destruction de biens et la perte de moyens de subsistance. Cela prévaudra vraisemblablement contre les bienfaits de l'augmentation des

précipitations pour la régénération du fourrage et des pâturages. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture indique qu'environ 1,2 million de personnes se trouvent dans des zones à haut risque d'inondation et que 1,5 millions d'hectares de terre pourrait être touchés. Les communautés vulnérables des zones riveraines ont besoin sans délai d'un soutien multisectoriel permettant d'atténuer les effets négatifs potentiels des inondations liées à El Niño pendant la saison deyr, d'octobre à décembre.

12. L'accès aux services de santé et de nutrition reste faible, en particulier dans les zones rurales. Selon les estimations, moins d'un tiers des personnes vivant dans des zones touchées par la sécheresse a accès aux soins de santé essentiels. Les partenaires préconisent le traitement de l'émaciation et la prévention de la malnutrition maternelle et infantile, en privilégiant surtout les zones difficiles d'accès. Plus de 555 730 enfants (309 079 filles et 246 651 garçons) souffrant d'émaciation sévère ont été pris en charge entre septembre 2022 et juillet 2023 (109 % de l'objectif annuel), ce qui représente une augmentation de 71 % par rapport à la même période en 2021-2022. Le nombre le plus élevé d'admissions a été enregistré à Baidoa, Mogadiscio, Kismayo et Beledweyne. Parmi les enfants admis, 35 213 (18 663 filles et 16 550 garçons) l'ont été en raison de complications médicales, contre 24 901 au cours de la même période en 2021-2022, selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

13. Le rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire publié le 18 septembre 2023 fait état d'une certaine amélioration de la situation nutritionnelle à la suite de l'intensification de l'intervention d'urgence qui a débuté en 2022. La prévalence de la malnutrition aiguë reste toutefois élevée, avec des taux de malnutrition aiguë globale supérieurs à 15 % (au-dessus du seuil d'urgence) dans de nombreuses régions, y compris des niveaux presque critiques à Mogadiscio et à Gaalkacyo parmi les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Quelque 1,5 million d'enfants de moins de 5 ans risquent de souffrir de malnutrition aiguë entre août 2023 et juillet 2024, dont 330 603 sont susceptibles de souffrir de malnutrition sévère.

14. Le manque d'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates a fait s'accroître le risque d'infections transmises par l'eau et à transmission vectorielle en Somalie. Le choléra est endémique dans le pays, où des flambées récurrentes sont signalées depuis 2017, dont la majorité dans la région de Banaadir et les États de Hirshébeli et du Sud-Ouest, entre autres districts touchés par la sécheresse. Nombre de ces districts accueillent également un grand nombre de personnes déplacées dans des camps où l'accès aux services de première nécessité, notamment à l'eau potable et aux services de santé, est limité, ce qui exacerbe les risques. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de septembre 2022 à août 2023, le nombre de cas de choléra, de diarrhée aqueuse aiguë et de rougeole est monté en flèche par rapport à la même période en 2021-2022. Il y a eu 18 147 cas de choléra, dont 54 % parmi des enfants de moins de 5 ans. Toutefois, le nombre de cas a diminué à partir de juin 2023 grâce à l'intensification des interventions des partenaires humanitaires. Au total, 70 929 cas de diarrhée aqueuse aiguë ont été signalés, dont 70 % concernaient des enfants de moins de 5 ans. Aucune des personnes touchées n'a déclaré avoir reçu un vaccin oral contre le choléra. Au moins 23 500 cas de rougeole ont été signalés, contre 16 286 au cours de la même période en 2021-2022.

15. La crise sanitaire est aggravée par le manque d'installations et de services adéquats. Le système de santé publique de la Somalie est fragmenté, mal équipé et manque de ressources. Environ 6,7 millions de personnes dans le pays ont d'importants besoins en matière de santé, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2022. Cette augmentation est due à la sécheresse, au conflit et à l'insécurité. Le taux moyen de mortalité maternelle est l'un des plus élevés au monde, avec 692 décès pour

100 000 naissances vivantes. Les services de santé du secteur privé, bien que disponibles, restent hors de portée de millions de personnes vulnérables en raison de leur coût élevé.

16. Les répercussions cumulées de la grave sécheresse, du conflit et de l'insécurité ont eu un effet dévastateur sur la protection des enfants en Somalie. Selon le module de l'Éducation, environ 4,84 millions d'enfants (64 % des 7,59 millions d'enfants que comptent la Somalie) âgés de 5 à 17 ans ne sont pas scolarisés et ont besoin d'accéder d'urgence à des services d'éducation. Seuls 21 % des enfants nouvellement déplacés ont accès à l'éducation, contre 39 % des enfants qui ne sont pas déplacés. Les principaux obstacles sont le coût élevé de l'éducation et le manque d'écoles sur les sites de déplacement. La plupart des familles ont perdu leurs moyens de subsistance en raison de la sécheresse et du conflit et ne sont donc pas en mesure de s'acquitter de frais de scolarité et de subvenir à d'autres besoins fondamentaux. Les écoles qui existent ne peuvent pas accueillir d'élèves supplémentaires en raison du nombre accru de déplacements. Cette situation a entraîné une hausse du nombre de décrocheurs scolaires, dont la majorité se trouve exposée au travail des enfants, aux violations des droits humains, notamment aux violences sexuelles, aux mariages précoces et à l'enrôlement dans des groupes armés. Dans l'État de Galmudug, une évaluation menée par les autorités locales et des partenaires du 15 juin au 8 juillet 2023 a révélé un manque d'installations d'apprentissage et le fait que seulement 26 % des enfants en âge d'aller à l'école étaient scolarisés dans les zones reculées.

17. Les déplacements de population restent massifs et des millions de personnes vivent dans des conditions guère favorables. Globalement, plus de 3,8 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de la Somalie du fait des répercussions des changement climatiques, du conflit, de l'insécurité et d'autres facteurs. Ce chiffre inclut plus de 2 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays au cours de la période considérée, dont 914 000 en raison de la sécheresse, 679 000 en raison du conflit et plus de 430 000 en raison des inondations et d'autres facteurs, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

18. Les personnes nouvellement déplacées sont particulièrement vulnérables, ont les besoins humanitaires les plus graves et sont confrontées à d'importants problèmes de protection, liés notamment à la séparation familiale forcée, au recrutement forcé et à la maltraitance fondée sur le genre. Environ 95 % des personnes nouvellement déplacées vivent dans des zones urbaines dans lesquelles la situation humanitaire est désastreuse. En l'absence d'une aide adéquate, il se peut qu'elles recourent à des stratégies d'adaptation délétères, notamment emprunter et partager des repas, réduire les dépenses de santé et d'éducation et mendier de l'argent. Près de 90 % des personnes déplacées dans les camps de Banaadir, Garoowe, Hargeysa et Burco se trouveraient dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins essentiels. Selon les estimations, seulement 8 % des personnes nouvellement déplacées auraient accès à des abris adéquats, 43 % ne disposant pas d'un espace de vie adéquat.

19. La région de Banaadir, qui accueille actuellement plus de 1,45 million de personnes déplacées, est l'une des régions les plus touchées par les conséquences de ce phénomène. Selon le groupe de coordination et de gestion des camps de Somalie, environ 14 500 personnes sont arrivées dans les districts de Dayniile, Dharkenley et Kaxda en l'espace d'une semaine, entre le 23 et le 29 juillet, portant le nombre total de nouveaux arrivants à plus de 23 500 personnes pour le mois de juillet. Les nouveaux arrivants auraient été déplacés des régions de Bay, du Hiraan, du Bas-Chébéli et du Moyen-Chébéli en raison du conflit, de la sécheresse et des inondations.

20. Les expulsions de personnes déplacées des sites où elles se sont installées se multiplient. La plupart des principaux camps de déplacés en Somalie se trouvent sur

des terrains privés, ce qui accroît le risque d'expulsion forcée. Les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes appartenant à des clans minoritaires déplacés sont les plus exposés à ce risque et sont considérés comme les plus vulnérables. Les expulsions ont causé des dommages importants aux infrastructures de base, s'agissant notamment de l'accès aux points d'eau et autres installations sanitaires, ce qui rend les personnes déplacées encore plus vulnérables. Entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 août 2023, 31 109 familles (186 654 personnes) ont été expulsées de force. Il s'agit-là d'une augmentation par rapport à la même période en 2021-2022, durant laquelle 26 826 familles (160 956 personnes) ont été expulsées. Jusqu'à 60 % de ces expulsions concernent la région de Banaadir.

21. Les femmes et les enfants représentent plus de 80 % des personnes déplacées à l'intérieur du pays et sont confrontés à des risques importants en matière de protection. L'accès limité aux services de base tels que le logement et la nourriture rend les femmes et les filles plus vulnérables à la violence fondée sur le genre et les empêche de vivre dans la dignité. La Somalie est l'un des pays du monde où les inégalités entre les hommes et les femmes sont les plus marquées en termes d'inclusion, de justice et de sécurité. Les structures, normes et pratiques discriminatoires marginalisent les femmes et les filles et les empêchent de participer sur un pied d'égalité à la vie économique, sociale et politique et à la prise de décision à tous les niveaux. La persistance des inégalités et de la marginalisation a exacerbé les vulnérabilités parmi les femmes et les filles au cours des crises successives.

22. Outre l'urgence humanitaire, la Somalie se heurte à des problèmes de développement structurels, 71 % de la population vivant en-deçà du seuil de pauvreté. Sa population est estimée à environ 16,9 millions d'habitants, dont 60 % ont moins de 18 ans, et elle fait partie des pays qui affichent les taux de mortalité infantile et juvénile les plus élevés au monde : respectivement 76,6 et 121,5 pour 1 000 naissances vivantes. Le taux de mortalité maternelle (692 décès pour 100 000 naissances vivantes) et le taux de fécondité (6,9 enfants par femme en moyenne) sont également parmi les plus élevés au monde, et 79 % des accouchements ont lieu à domicile, sans assistance qualifiée.

23. La Somalie compte parmi les pays qui ont enregistré le plus grand nombre de violations graves contre des enfants, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants. Si de nombreuses parties au conflit recrutent et utilisent des enfants, les Chabab restent les plus prolifiques s'agissant de ces violations. D'octobre 2022 à août 2023, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a vérifié 2 174 violations graves commises sur la personne de 1 750 enfants (1 383 garçons et 367 filles), dont la majorité a été attribuée aux Chabab, suivis par des éléments armés non identifiés et des milices de clans. Les cas de recrutement et d'utilisation d'enfants sont également liés aux offensives et aux opérations militaires menées dans le pays. L'exposition croissante des enfants aux munitions non explosées est également très préoccupante. Vingt-deux enfants sont morts dans l'explosion de restes de guerre dans la région du Bas-Chébéli en juillet 2023.

24. L'UNICEF estime qu'en 2023, au moins 3,5 millions d'enfants auront besoin de services de protection d'urgence. Les partenaires humanitaires continuent de fournir une assistance aux enfants qui ont été recrutés de force par des groupes armés. En 2022, l'UNICEF a fourni une aide à la réintégration à un total de 1 160 enfants (987 garçons, 173 filles) séparés des forces et groupes armés, ainsi qu'à d'autres enfants vulnérables risquant d'être recrutés.

Action humanitaire

25. En avril 2023, le Comité permanent interorganisations a prolongé de six mois, jusqu'en septembre 2023, l'intensification des moyens humanitaires à l'échelle du

système pour la Somalie, lancée en août 2022. Cette intensification s'est articulée autour de cinq grands piliers pour faire face à la récente sécheresse : l'établissement de priorités, la coordination, la réponse intégrée, l'intervention rapide et le suivi. Elle a permis la mobilisation et le déploiement de capacités et de ressources humanitaires supplémentaires, notamment au niveau infranational. Les zones opérationnelles ont été classées selon trois niveaux (zones de priorité opérationnelle 1 à 3) afin de faciliter l'intervention au niveau des districts, en fonction de l'importance des besoins et en veillant à ce que l'accent soit mis sur les districts prioritaires. L'intensification de l'aide a été cruciale, parallèlement à l'accroissement des précipitations, pour ce qui a été de prévenir la famine en 2022 et en 2023. Un examen par des pairs, réalisé du 21 mai au 1^{er} juin 2023, a permis d'évaluer les modalités de l'intervention. Dans l'attente d'une évaluation interinstitutions formelle, les recommandations issues de l'examen par des pairs, y compris la nécessité d'une intervention menée par les groupes thématiques et le renforcement de la coordination sous-nationale, sont déjà mises en œuvre dans le cadre de la transition après la phase d'intensification.

26. L'adaptation de l'action humanitaire au contexte local et le renforcement du dialogue avec les acteurs nationaux à tous les niveaux et sur tous les sites est l'un des grands objectifs. En août 2023, au moins 257 organisations humanitaires étaient opérationnelles dans 71 districts en Somalie, dont 207 (81 %) organisations non gouvernementales nationales, 35 (14 %) organisations non gouvernementales internationales et 8 (3 %) organismes des Nations Unies.

27. Face aux cas de diarrhée aqueuse aiguë et de choléra, l'UNICEF, en collaboration avec le Ministère fédéral de la santé et l'OMS, a lancé en août 2023 une campagne de vaccination dans certains districts du sud et du centre de la Somalie. Les partenaires ont également intensifié la vaccination des enfants, principalement dans les sites destinés aux personnes déplacées, par l'intermédiaire d'équipes de proximité qui offrent dans ces camps des services de soins de santé primaires intégrés. En juin 2023, 44 135 (78 %) des 56 482 enfants de moins d'un an concernés ont reçu la première dose de vaccin contre la rougeole dans les districts touchés par la sécheresse. De 2019 à 2023, la couverture vaccinale contre la rougeole a oscillé entre 78 et 84 % par mois, alors que l'objectif national est de 95 %.

28. En juillet 2023, dans l'État du Sud-Ouest, plus de 826 140 enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés lors d'une campagne de vaccination contre la polio menée par le Ministère fédéral de la santé et les ministères de la santé des États membres de la fédération. Les autorités locales soutenues par l'OMS et l'UNICEF ont ciblé 18 districts des régions de Bay, du Bakool et du Bas-Chébéli. La campagne a couvert l'intégralité des districts accessibles, certains n'étant que partiellement couverts en raison de l'insécurité et de la présence de groupes armés non étatiques. Dans l'État de Galmudug, une campagne de vaccination contre la polio de quatre jours s'est déroulée du 22 au 25 juillet 2023, qui a ciblé quelque 336 780 enfants de moins de 5 ans, y compris dans les zones difficiles d'accès et les zones reconquises. Certaines zones ont pu être incluses pour la première fois depuis plus de dix ans.

29. En août 2023, 6,3 millions de personnes avaient bénéficié d'une forme d'assistance. Pour le seul mois de juillet 2023, le Programme alimentaire mondial a aidé 2,7 millions de personnes en distribuant un total de 46,8 millions de dollars sous forme de transferts monétaires et 3 767 tonnes d'aide alimentaire en nature. Cette aide comprenait une extension du projet de filet de sécurité pour le capital humain, piloté par le gouvernement et résilient face aux chocs conçu à l'intention de 532 000 personnes vulnérables touchées par la sécheresse.

30. Le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies continue d'assurer des services aériens essentiels pour aider les acteurs humanitaires à parvenir jusqu'au personnes les plus démunies en Somalie, y compris dans les zones difficiles d'accès

touchées par la sécheresse et les inondations. De septembre 2022 à août 2023, le Service aérien a transporté 21 242 passagers et 736,83 tonnes d'articles de secours et de marchandises urgentes vers 15 destinations régulières et 16 sites ad hoc, y compris des zones touchées par la sécheresse et d'autres zones prioritaires.

31. Le plan d'aide humanitaire de 2023 pour la Somalie est conçu pour répondre aux besoins de 7,6 millions parmi les plus de 8,25 millions de personnes qui ont besoin d'une assistance et d'une protection humanitaires urgentes. Le financement de cette intervention humanitaire reste un enjeu majeur. Au 20 septembre, le plan pour 2023 n'était financé qu'à hauteur de 36,2 % par rapport aux besoins, qui s'élèvent à 2,6 milliards de dollars. En raison de l'insuffisance des fonds, les partenaires humanitaires ont été contraints de réduire leur aide, de prendre des décisions difficiles en matière de priorités et de ne cibler que les zones et les personnes les plus gravement touchées et les plus vulnérables.

32. Dans le contexte de l'insuffisance des ressources, l'équipe de pays pour l'action humanitaire a identifié un besoin de 670 millions de dollars pour les interventions prioritaires avant la fin de l'année 2023. Ces priorités reflètent la convergence probable de besoins importants dans les zones géographiques identifiées (23 districts), pour les personnes vulnérables et en relation avec les principaux risques à venir, notamment les conflits, les maladies et les répercussions du phénomène El Niño. Élaboré en août 2023, un plan actualisé de préparation et de réaction aux urgences tient compte de ces risques pour le reste de l'année et s'aligne sur le nouveau cadre d'action préventive contre les inondations de l'Agence somalienne de gestion des catastrophes.

33. Au cours de la période considérée, les fonds de financement commun ont alloué 83,3 millions de dollars pour faire face à la sécheresse et aux inondations ainsi qu'aux combats et à la violence. Sur ce montant, 58 % (48,3 millions de dollars) ont été débloqués par l'intermédiaire du Fonds d'aide humanitaire à la Somalie et 42 % (35 millions) par l'intermédiaire du Fonds central pour les interventions d'urgence. L'un et l'autre fonds ont joué un rôle essentiel dans le renforcement des efforts de prévention de la sécheresse et de la famine. Quelque 84 % (70 millions de dollars) des fonds décaissés ont servi à soutenir les efforts de prévention de la sécheresse et de la famine dans les zones difficiles d'accès, le Fonds d'aide humanitaire à la Somalie ayant débloqué la plus grande part (42 millions de dollars), suivi par le Fonds central pour les interventions d'urgence (28 millions de dollars). Le Fonds d'aide humanitaire à la Somalie a également alloué 1,3 million de dollars à la facilitation de l'accès en procurant du personnel de sécurité et des services d'information aux acteurs humanitaires. Des fonds de financement commun sont également intervenus pour soutenir les communautés touchées par des affrontements et des violences localisés.

34. En janvier 2023, une subvention de 7 millions de dollars émanant du Fonds central pour les interventions d'urgence a aidé les partenaires à faire face aux combats et à la violence dans le centre et le sud de la Somalie. En mars, le Fonds d'aide humanitaire à la Somalie a alloué 2 millions de dollars à la réponse aux besoins humanitaires résultant des combats dans les territoires contestés des régions de Sool et de Sanaag. Il a également aidé les partenaires à la suite des inondations dévastatrices dans la région la plus touchée le long du fleuve Djouba et un total de 3 millions de dollars a été alloué à l'action menée face aux inondations et au choléra. Le conseil consultatif du Fonds d'aide humanitaire à la Somalie a récemment approuvé une cinquième allocation de réserve d'un montant de 15 millions de dollars pour financer une action et une intervention rapides pour remédier aux inondations provoquées par le phénomène El Niño.

35. Il reste essentiel de veiller à ce que l'action humanitaire soit cohérente avec les programmes de résilience et d'adaptation aux changements climatiques à plus long

terme, permettant aux personnes vulnérables de résister aux chocs futurs. La Somalie se trouve à l'épicentre des changements climatiques, bien que ses propres émissions de gaz à effet de serre soient négligeables. Les investissements en Somalie doivent permettre aux Somaliens de s'adapter à des chocs climatiques de plus en plus graves et de rompre le cycle de la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire induite par les crises. Les partenaires nationaux doivent être au premier plan de l'action humanitaire, car ils sont les premiers à intervenir et ont un meilleur accès aux personnes dans le besoin.

Difficultés liées à l'accès humanitaire et conséquences opérationnelles

36. L'acheminement de l'aide en Somalie est entravé par l'insécurité, les contraintes bureaucratiques et administratives, l'insuffisance des infrastructures et les problèmes environnementaux. Tout cela contribue à restreindre les mouvements, à désorganiser les importations et les chaînes d'approvisionnement nationales et à réduire l'accès aux produits de base. L'insécurité empêche les travailleurs humanitaires de venir en aide aux personnes dans le besoin et de contribuer aux opérations critiques et aux services de protection, ce qui rend difficile l'accès aux services de base et à l'assistance.

37. Au cours de la période considérée, 432 atteintes à l'accès humanitaire ont été signalées. Ces incidents étaient principalement liés aux opérations militaires et aux hostilités en cours, ce qui a considérablement entravé les efforts humanitaires. Des attaques contre des installations humanitaires ont été signalées dans tout le pays, notamment à Baardheere, Laascaanood et Luuq, ce qui a perturbé les activités humanitaires. Il a ensuite été fait état de 93 cas, soit 22 % des incidents, où les déplacements du personnel humanitaire ont été restreints à l'intérieur du pays. Compte tenu de risques potentiels pour la sécurité, d'autres modalités de travail ont été mises en place par mesure de précaution, ce qui a conduit à des suspensions temporaires et à la reprogrammation des plans des travailleurs humanitaires dans certains cas.

38. En outre, il a été recensé 76 incidents au cours desquels des interférences se sont produites lors de la mise en œuvre d'activités humanitaires. Il s'est notamment agi de l'imposition de points de contrôle et de taxation, et de la manipulation de listes d'enregistrement des bénéficiaires. Les restrictions et réglementations locales peuvent entraver l'acheminement rapide et sans heurts de l'aide humanitaire et porter atteinte au droit international humanitaire et aux principes humanitaires.

39. En avril et en mai 2023, les activités de 10 organisations non gouvernementales dans l'État du Puntland ont été suspendues, puis rétablies. Il s'agissait de deux partenaires internationaux et de huit partenaires nationaux. Les autorités se sont inquiétées du fait que ces organisations opéraient sans licence, ne rendaient pas compte de leurs activités et violaient la loi sur les organisations non gouvernementales. La suspension de leurs activités a pris fin après que les organisations se furent engagées à clarifier le rôle des acteurs humanitaires. Au total, 132 incidents ont été signalés, la majorité d'entre eux (53) étant liés à des actes de violence contre du personnel, des biens et des installations humanitaires.

40. L'offensive militaire lancée en 2022 contre les Chabab par les forces de sécurité somaliennes, soutenues par les milices claniques locales, s'est poursuivie. Au cours de la période considérée, des gains considérables ont été réalisés et des territoires ont été repris aux Chabab dans les États de Galmudug et du Hirshébeli. Toutefois, la situation en matière de sécurité et les zones de contrôle restent fluides, ce qui continuera d'avoir des répercussions sur l'accès humanitaire. En août 2023, une opération militaire de grande envergure contre les Chabab était en cours à Galmudug.

41. À la lumière de cette nouvelle phase des opérations militaires, le groupe de travail sur l'accès humanitaire, présidé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, revoit régulièrement son analyse de l'évolution du contexte et des implications humanitaires. Si les progrès sont durables, ils pourraient permettre un accès plus prévisible aux zones précédemment contrôlées par les Chabab. Toutefois, les opérations militaires peuvent également faire s'accroître les déplacements de civils et d'autres problèmes de protection et entraîner une détérioration de l'accès humanitaire en raison de l'insécurité. Une telle incertitude exige des partenaires qu'ils fassent preuve de souplesse dans leur programmation pour s'adapter à l'évolution de l'insécurité, qu'ils soient en mesure d'évaluer la situation et de fournir rapidement une assistance dans les secteurs récemment reconquis et qu'ils mènent des activités coordonnées en faveur de la protection des civils.

42. La communauté humanitaire a identifié des zones spécifiques nécessitant des évaluations exhaustives des conditions de sécurité avec le Département de la sûreté et de la sécurité afin de permettre aux organismes humanitaires, en particulier aux organismes des Nations Unies, d'entrer sur des sites qui ont été le théâtre d'affrontements récents. Certaines régions ont déjà fait l'objet d'une évaluation et été jugées accessibles, le feu vert ayant ainsi été donné pour la conduite d'activités opérationnelles assorties de mesures de gestion des risques de sécurité. Il a été proposé en août d'évaluer des zones supplémentaires dans les régions de Galmudug, du Hirshébeli, du Sud-Ouest et du Djoubaland. Toutefois, certaines missions se sont heurtées à des obstacles, en raison de l'incapacité à gérer les risques de sécurité à un niveau acceptable ou lorsque la situation en matière de sécurité a évolué rapidement. Cette interaction épineuse entre les aspirations en matière d'accessibilité, les considérations de sécurité et les difficultés concrètes d'ordre opérationnel souligne la complexité de la facilitation de l'accès humanitaire dans des environnements instables tels que la Somalie.

43. Le retrait des forces de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), conformément à la résolution [2687 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, a commencé. Un premier contingent de 2 000 soldats a quitté la Somalie en juin 2023 et, dans le cadre de la phase suivante du retrait, le départ de 3 000 soldats supplémentaires et d'éléments de la composante Police est prévu pour le mois de septembre. Le retrait de l'ATMIS peut entraîner des changements significatifs dans le contexte sécuritaire, ce qui pourrait avoir des répercussions sur les opérations humanitaires.

44. La présence des forces de l'ATMIS a permis de mener des activités humanitaires dans de nombreuses régions en assurant la protection des convois et la sécurité des itinéraires. Une réduction de la présence de sécurité pourrait entraver les mouvements des travailleurs humanitaires auxquels elle donne un moyen d'accès, exacerbant leurs contraintes d'accès et leur capacité d'intervenir auprès des populations vulnérables. Par exemple, les préparatifs de la deuxième phase du retrait de l'ATMIS ont conduit à la réduction de 12 à 4 par semaine du nombre d'escortes pour les convois qui se déplacent entre le complexe de l'ONU à Kismayo et les zones d'opérations humanitaires, cela pour tous les déplacements des Nations Unies, y compris les convois humanitaires, à compter de la fin du mois août 2023. Ce chiffre pourrait encore diminuer avec le retrait de la composante Police de l'ATMIS. L'accès humanitaire aux camps de déplacés de Luglow, où se trouvent actuellement quelque 56 000 personnes, pourrait également être compromis. La sécurité et la mobilité du personnel humanitaire devenant de plus en plus précaires, il est de plus en plus difficile de fournir une assistance efficace et en temps voulu, ce qui risque d'accroître la vulnérabilité des communautés touchées aux effets déléteres du conflit et du déplacement.

45. L'accès aux régions sous le contrôle du Gouvernement fédéral somalien reste relativement possible, malgré la persistance d'obstacles bureaucratiques et administratifs. Dans les zones reprises par les forces de sécurité somaliennes, l'accès est entravé par l'insécurité persistante, aggravée par la présence d'engins explosifs improvisés le long des itinéraires cruciaux de ravitaillement. L'extorsion est fréquente aux nombreux points de contrôle illicites tenus par différents acteurs. Le fonctionnement des points de contrôle de sécurité, souvent associé au paiement d'une taxe, constitue un obstacle à l'accès sûr, rapide et sans entrave. Des incidents continuent d'être signalés aux postes de contrôle approuvés le long des grandes voies d'accès dans le sud et le centre de la Somalie, les axes les plus touchés étant Mogadiscio-Afgooye-Baidoa, Mogadiscio-Balcad-Jawhar et Beledweyne-Gaalkacyo. Les efforts se poursuivent pour éliminer les postes de contrôle non autorisés le long d'autres grandes voies d'accès, mais les acteurs armés s'adaptent en installant des postes de contrôle mobiles.

46. L'accès à certaines zones contrôlées par les Chabab peut être facilité par des partenaires locaux. Les Chabab ont publiquement annoncé que l'ONU et ses partenaires d'exécution n'étaient pas les bienvenus dans les zones qu'ils contrôlent. Un organisme humanitaire a signalé des cas où des incitations à boycotter l'ONU ont été diffusées à plusieurs reprises par une station de radio associée aux Chabab.

47. La réticence des Chabab dont il a été fait état s'agissant d'autoriser des interventions humanitaires respectueuses des principes établis dans les territoires qu'il contrôle, les inquiétudes concernant la sécurité du personnel humanitaire et la résistance d'autres factions impliquées dans le conflit, constituent autant d'obstacles importants à l'accès aux personnes vivant dans ces zones. À la fin de l'année 2022, près de 660 000 personnes, dont 375 770 étaient considérées comme ayant besoin d'une assistance, vivaient dans des zones contrôlées par les Chabab et en grande partie hors de portée des acteurs humanitaires. Cette diminution par rapport aux chiffres de septembre 2022, le nombre de personnes se trouvant dans les zones contrôlées par les Chabab ayant été estimé à 770 000, est attribuée à la reconquête de secteurs tels que le district d'Aadan Yabaal dans le Hirshébeli, qui était sous le contrôle des Chabab depuis 12 ans, bien que les zones de contrôle dans les secteurs contestés restent fluides.

48. Les personnes qui tentent de quitter les zones contrôlées par les Chabab se seraient heurtées à des représailles après avoir cherché refuge dans les zones tenues par le gouvernement. Au cours de la période considérée, les Chabab ont fait preuve d'une plus grande indulgence en autorisant des personnes à quitter temporairement des zones qu'ils contrôlent afin d'accéder à des services.

49. La stratégie adoptée par les Chabab dans certaines villes tenues par le gouvernement dans les États du Hirshébeli, du Sud-Ouest et du Djoubaland consiste notamment à se livrer à des actes de harcèlement ou à effectuer des contrôles sur les principaux itinéraires logistiques, empêchant ainsi l'acheminement des fournitures humanitaires et commerciales. Les organisations humanitaires ont principalement recours au transport aérien pour accéder à certaines zones en raison de problèmes de sécurité, mais cela augmente considérablement le coût des opérations humanitaires. Des districts tels que Buulobarde, dans la région de Hiraan (État du Hirshébeli), Diinsoor et Qansaxdheere, dans la région de Bay, Waajid et Xuddur, dans la région de Bakool (État du Sud-Ouest) et Ceel Waaq et Garbahaarrey, dans la région de Gedo (État du Djoubaland) sont parmi les districts les plus touchés par cette évolution. Entre le 11 et le 21 juillet, les Chabab ont bloqué Baidoa, dans l'État du Sud-Ouest, interdisant l'entrée de produits de base. Il en est résulté une pénurie temporaire d'articles vitaux dans une région déjà exposée à un risque élevé d'insécurité alimentaire. Les prix du carburant ont augmenté de 1,5 à 2 dollars par litre, et le prix

d'autres produits de base comme le riz, les pâtes et le sucre de près de 20 % dans certaines régions. Les fournitures humanitaires, acheminées en grande partie par voie aérienne, n'ont pas été touchées.

50. Les pratiques de taxation continuent d'avoir un impact sur la population civile, en particulier dans le sud et le centre de la Somalie, amplifiant sa vulnérabilité. Fait inquiétant, dans de nombreuses régions, les commerçants sont contraints de supporter le fardeau d'une double imposition, les paiements aux Chabab venant s'ajouter à l'impôt versé au gouvernement. La situation devient plus désastreuse encore en raison des cas de double imposition par diverses entités gouvernementales. Dans la région du Hiraan, l'imposition de deux taxes distinctes obligatoires – d'abord par l'administration du gouverneur remplacé puis par celle qui lui a succédé – a ajouté au fardeau financier des populations locales. Le 4 août 2023, par exemple, dans la partie sud du district de Gaalkacyo, environ 200 camions ont été bloqués à un poste de contrôle après que leurs propriétaires ont eu exprimé leurs griefs concernant les taxes exorbitantes appliquées par les administrations de Galmudug et du Hirshébeli, visant spécifiquement les déplacements entre Boosaaso et le sud de la Somalie.

51. Ces pratiques affectent le commerce, en particulier les petites entreprises, et finissent par rendre l'activité non rentable, faire s'accroître les prix, avoir un impact sur l'activité économique et exacerber les difficultés financières des personnes et des communautés. Les 13 et 16 août 2023, Daech a exigé de certaines entreprises et de commerçants de la région de Bari, dans le district de Boosaaso, qu'ils paient une taxe annuelle sur leurs activités commerciales. Le 12 août, à Beledweyne, dans la région du Hiraan, les Chabab ont confisqué des camions à des hommes d'affaires en guise de taxes. Ces camions étaient utilisés pour la reconstruction du pont de Gambarlawe, endommagé par les inondations. Même les communautés agricoles ne sont pas épargnées. Les rapports indiquent que les Chabab les obligent à payer des « taxes » pour cultiver leurs champs, en particulier lorsque les précipitations sont favorables. Ces demandes coercitives prennent souvent la forme de contributions monétaires ou de fourniture de bétail, sous le prétexte de la « zakat » ou même sous la forme d'une contribution au titre du « djihad volontaire ». L'enchevêtrement des pressions financières laisse les civils aux prises avec une myriade de problèmes, ce qui accentue leur vulnérabilité et nécessite des interventions ciblées pour alléger leur sort.

52. La persistance des conflits inter-claniques dans des régions telles que l'État du Hirshébeli constitue également un obstacle à la circulation et aux opérations humanitaires. À la mi-juin, après la destitution de l'ancien gouverneur de la région du Hiraan, certains habitants ont manifesté contre le nouveau gouverneur. Le refus de l'ancien gouverneur de quitter ses fonctions a fait subsister côte à côte deux administrations dont les forces ont l'une et l'autre effectué des patrouilles dans la ville. Ces administrations parallèles ont déclenché des affrontements à de nombreuses reprises, aggravant encore la situation. Les répercussions s'étendent aux activités humanitaires, et ont même causé l'annulation de missions vitales.

53. Le conflit dans les régions contestées de Sool et de Sanaag, dans le nord du pays, n'a fait qu'ajouter à la complexité d'un contexte déjà difficile. Les combats ont touché les civils et menacé la sécurité des travailleurs humanitaires. En conséquence, certaines organisations humanitaires ont suspendu leurs opérations dans les zones touchées, y compris dans la ville de Laascaanood. Les hostilités en cours ont créé des obstacles aux mouvements et aux activités des organismes humanitaires et entraîné le déplacement de plus de 200 000 personnes vers les régions voisines et l'Éthiopie en 2023. Comme mentionné ci-dessus, le Fonds d'aide humanitaire à la Somalie a alloué 2 millions de dollars en faveur d'une aide vitale destinée à Laascaanood.

54. Le conflit a nui aux opérations humanitaires. Le 8 juillet 2023, un établissement de soins à Laascaanood a été touché lors des violents combats. Des dizaines de

personnes ont été tuées ou blessées – y compris des agents de santé et des patients – et deux ambulances ont été détruites. Il s'est agi-là de la cinquième attaque contre cet établissement de soins depuis le début des affrontements à Laascaanood. L'organisation non gouvernementale Médecins sans frontières a par la suite annoncé son retrait de l'établissement et la suspension des services de santé dans la ville. Les attaques visant les services de santé privent les gens de services essentiels et vitaux dont ils ont un besoin urgent et mettent en danger les personnes qui dispensent des soins. À la suite des affrontements du 25 août, le Comité international de la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge somalien ont facilité le transfert de quatre prisonniers blessés vers l'hôpital de Garoowe. En l'espace d'une semaine, 110 blessés ont été transportés à l'hôpital et les dépouilles de 42 personnes ont été recueillies afin de recevoir une sépulture digne. Suite à la reprise des hostilités le 25 août, des milliers de personnes ont fui vers des villages du Somaliland. Par la suite, certaines familles auraient commencé à retourner à Laascaanood.

55. Le paysage complexe que constituent les questions liées aux vengeance entre clans a également des répercussions sur les opérations humanitaires. Les vendettas et les représailles claniques peuvent rapidement s'intensifier, perpétuant un cycle de violence qui non seulement met en péril la sécurité du personnel humanitaire, mais encore désorganise l'acheminement d'une aide cruciale. En août 2023, un travailleur humanitaire a été enlevé pour des motifs liés aux clans, ce qui illustre le danger réel et immédiat de tels conflits. Ces dynamiques claniques vont souvent au-delà d'incidents isolés. Les clans se disputant le contrôle et la domination, les voies d'accès deviennent instables, ce qui accroît la vulnérabilité des travailleurs humanitaires qui interviennent au milieu de ces tensions. L'imbrication des dynamiques claniques exige des approches stratégiques qui permettent de naviguer et d'atténuer ce réseau complexe de connexions tout en préservant le bien-être du personnel humanitaire.

56. Les attaques contre les travailleurs humanitaires en Somalie sont très préoccupantes et incluent enlèvements, arrestations, actes de harcèlement, menaces, attaques violentes et confiscation coercitive de biens. Elles sont perpétrées par diverses parties et limitent considérablement la capacité du personnel humanitaire d'agir efficacement auprès des personnes touchées. Entre septembre 2022 et août 2023, il a été recensé au moins 78 attaques contre des personnes œuvrant en faveur de l'aide humanitaire. Certaines de ces confrontations ont dégénéré en agressions physiques. Tragiquement, le bilan de ces violences s'est traduit par la perte de trois agents humanitaires au cours de cette période. C'est là un rappel éloquent des risques graves auxquels les travailleurs humanitaires sont confrontés quotidiennement dans le cadre de leur engagement à intervenir dans des zones de conflit.

57. De septembre 2022 à août 2023, 13 enlèvements impliquant des travailleurs humanitaires ont été recensés. Toutes les personnes enlevées ont ensuite été libérées. Les enlèvements sont de longue date un moyen de générer des revenus, et vont parfois de pair avec le paiement de rançons. Le spectre de l'enlèvement a des incidences sur les capacités opérationnelles des organisations qui contribuent à la fourniture d'une assistance et d'une protection humanitaires vitales. La conséquence immédiate est souvent une réduction ou une suspension temporaire des activités pour des raisons de sécurité. Les enlèvements ne sont pas la chasse gardée des clans, ils sont également orchestrés par des entités telles que les Chabab. L'un de ces cas concerne un membre du personnel international qui a été enlevé à Mogadiscio en 2018 et reste détenu par les Chabab. Les enlèvements entravent la capacité à mener des initiatives humanitaires de manière efficace, ce qui exige des mesures supplémentaires pour atténuer ces menaces. Outre les menaces persistantes en matière de sécurité, les enjeux physiques et environnementaux ainsi que les incidents dangereux tels que les accidents de véhicules alourdissent également les risques auxquels est confronté le

personnel humanitaire. En février 2023, par exemple, dans la zone de Goob Weyn du district de Kismayo, un véhicule loué par une organisation non gouvernemental s'est renversé, causant la mort d'une personne et en blessant quatre autres.

58. La zone de l'aéroport international d'Aden Adde à Mogadiscio continue d'être prise pour cible. Le 25 juin 2023, pour la première fois, elle a été touchée par des fusées de 107 mm. Trois roquettes ont été tirées sans faire de victimes ni de dégâts significatifs. Le 19 août 2023, cette zone a de nouveau été la cible de huit roquettes, dont cinq ont touché l'aéroport, y compris des locaux de l'ONU et un complexe commercial abritant plusieurs entités des Nations Unies. Deux personnes n'appartenant pas à l'Organisation ont été blessées et le trafic aérien a été suspendu pendant plusieurs heures.

59. Dans le contexte de ces attaques, la nécessité d'accroître la protection des bâtiments et de renforcer les protocoles de sécurité a une incidence sur les modalités de l'action humanitaire et augmente considérablement le coût du maintien de la présence et de la sécurité du personnel pour assurer les services vitaux.

60. On estime que 1,5 million de personnes déplacées et non déplacées dans 65 districts ont eu besoin de services de lutte antimines en 2023, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2022. La pollution par les munitions explosives menace la sécurité et le bien-être des civils, la dangerosité d'environ 120 zones étant confirmée, soit une superficie cumulée de plus de 60 kilomètres carrés, principalement le long de la frontière entre l'Éthiopie et la Somalie. L'étendue de cette pollution présente des risques considérables sur le plan économique et en matière de sécurité pour les communautés du Puntland, de Galmudug, du Djoubaland, du Hirshébeli, des États du Sud-Ouest et des régions contestées de Sool et de Sanaag, en raison de l'accès limité aux ressources foncières et de la restriction à la liberté de mouvement qui entrave l'acheminement de l'aide.

61. Le personnel humanitaire opérant dans des zones polluées est constamment confronté aux dangers inhérents aux munitions non explosées et aux restes de guerre. De même, les personnes déplacées qui retournent dans des secteurs repris au Chabab se heurtent à un manque criant d'infrastructures fondamentales et de services essentiels, ce qui accroît leur vulnérabilité. De nombreuses régions restent confrontées à de graves problèmes de protection, incluant les dangers liés aux munitions non explosées, la persistance et la reprise des conflits, et les représailles orchestrées par les acteurs armés.

Gestion des risques et diligence raisonnable

62. La Somalie constitue un environnement opérationnel extrêmement complexe pour la programmation et l'acheminement de l'aide humanitaire. L'ONU a donc adopté des stratégies innovantes qui permettent d'atténuer et de gérer les risques de manière proactive plutôt que de les éviter complètement. Les organisations humanitaires ont donné la priorité à l'identification et à l'atténuation des facteurs susceptibles de conduire au détournement de l'aide. Elles ont renforcé leur capacité d'évaluer les partenaires de mise en œuvre et ont mis en place des mécanismes solides d'établissement de rapports et d'audit afin de garantir un suivi et une vérification efficaces de l'exécution des programmes qui sauvent des vies.

63. En Somalie, les organismes humanitaires utilisent divers mécanismes pour contrôler et vérifier la mise en œuvre des activités. Outre le contrôle préalable effectué par les partenaires, les organismes des Nations Unies utilisent diverses méthodes pour suivre les projets. Il s'agit notamment de la surveillance par des tiers sur le terrain, de l'utilisation de l'imagerie satellitaire et, lorsque c'est faisable, de la surveillance physique par le personnel de l'organisme concerné lorsque la situation

en matière de sécurité le permet. Dans les activités sensibles, telles que la protection, les organismes intègrent discrètement les contractants au sein des communautés afin de maintenir un profil bas. Des précisions sur certaines des approches les plus courantes sont données ci-après :

a) Processus solide de sélection des partenaires : les organismes procèdent à des évaluations approfondies des partenaires chargés de la mise en œuvre avant de nouer des partenariats. Il s'agit notamment d'examiner leurs antécédents, leurs systèmes de gestion financière et leur capacité opérationnelle ;

b) Systèmes de suivi et d'établissement de rapports : les organismes mettent en place des systèmes de suivi pour mesurer les progrès et les performances des partenaires d'exécution. L'établissement régulier de rapports est exigé, y compris des rapports descriptifs et des rapports financiers, afin de garantir la transparence et le respect du principe de responsabilité ;

c) Visites sur place et suivi sur le terrain : les organismes effectuent des visites sur les sites des projets afin d'observer directement l'exécution de ceux-ci. Ces visites permettent d'identifier les éventuelles divergences entre les activités dont il est fait état et la situation réelle sur le terrain ;

d) Vérification des données et des documents : les organismes examinent les documents justificatifs, tels que les factures, reçus, registres de présence et listes de distribution, afin de vérifier l'utilisation des fonds et la distribution de l'aide ;

e) Audits internes et externes : les organismes réalisent des audits internes ou font appel à des cabinets d'audit externes pour évaluer de manière indépendante la gestion financière et s'assurer que les partenaires d'exécution respectent leurs obligations ;

f) Lignes téléphoniques d'urgence et mécanismes de plainte/centres d'appel à distance : les organismes mettent en place des canaux permettant de recevoir et d'examiner les plaintes ou allégations concernant le détournement de l'aide. Les lignes directes réservées aux lanceurs d'alerte et les dispositifs de retour d'information à l'échelle locale permettent aux bénéficiaires et au personnel de signaler toute activité suspecte ;

g) Coordination et partage d'informations : les organismes humanitaires collaborent entre eux, avec les autorités gouvernementales et avec d'autres parties prenantes pour partager des informations et coordonner les efforts de suivi et de vérification de la fourniture de l'aide. Une réunion mensuelle d'échange d'informations est organisée, au cours de laquelle les informations sont partagées et discutées de manière intensive.

64. Depuis 2011, le Groupe de la gestion des risques appuie les interventions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix menées par l'ONU et les parties prenantes dans cet environnement à haut risque en constante évolution. Le Groupe a pour objectif de renforcer les interventions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix en Somalie qui s'appuient sur les meilleures pratiques en matière de gestion des risques, grâce aux produits suivants : analyse des risques et soutien à la gestion répondant aux exigences et fournis dans les délais ; renforcement des capacités de gestion des risques, partage des informations et gestion concertée des risques entre les acteurs de l'aide en Somalie ; fourniture de services de conseil contribuant aux efforts intégrés de lutte contre la corruption en Somalie ; contributions à l'utilisation efficace des systèmes nationaux ; utilisation des synergies entre les meilleures pratiques de gestion des risques dans les groupes de la gestion des risques de l'Organisation.

65. En décembre 2022, certaines personnes déplacées dans l'une des régions les plus durement touchées par la sécheresse ont fait part de leurs inquiétudes quant au détournement de l'aide après sa distribution. Les rapports faisant état de telles interférences ont été pris très au sérieux. L'Organisation s'est empressée d'évaluer la situation, condamnant toute ingérence dans l'acheminement de l'aide humanitaire, à quelque moment que ce soit, y compris après sa réception par les personnes concernées, car cela prive les familles de l'assistance dont elles ont besoin pour survivre et s'en sortir. Depuis qu'elle a reçu les premières informations, fin 2022, l'Organisation a renforcé les mesures visant à protéger les déplacés de ces interférences après la livraison de l'aide, notamment en privilégiant les critères de vulnérabilité plutôt que les communautés locales afin de réduire l'influence des « gardiens » ; en améliorant l'enregistrement des bénéficiaires, notamment en recourant davantage à la biométrie ; en augmentant le nombre d'agents tiers chargés du contrôle sur le terrain et de leurs indicateurs clés de performance ; en élargissant la couverture en matière de surveillance du marché ; en effectuant des contrôles ponctuels indépendants auprès des fournisseurs et des partenaires de coopération afin de s'assurer que les obligations contractuelles sont pleinement respectées ; en mettant en œuvre des pratiques locales de partage des risques et des accords de partage de données entre les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires ; en s'engageant avec les donateurs, les organisations non gouvernementales, le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération en Somalie pour permettre une action collective, y compris une campagne de sensibilisation du public.

66. Des mesures supplémentaires sont également mises en place pour améliorer encore l'atténuation des risques dans le cadre d'une adaptation constante aux enjeux et aux réalités opérationnelles complexes. Elles incluent l'élaboration et la gestion permanente d'un registre commun des risques humanitaires ; des initiatives visant à repenser les processus de sélection des bénéficiaires de l'aide alimentaire et non alimentaire afin de minimiser l'influence des « gardiens » ; des mesures visant à renforcer la mobilisation communautaire et la responsabilité à l'égard des populations touchées ; l'augmentation des investissements dans des solutions durables, en particulier l'octroi de titres de propriété aux personnes déplacées, ce qui pourrait remédier à certains déséquilibres de pouvoir sur les sites et atténuer le risque qu'une partie de l'aide humanitaire serve au paiement des loyers. Les efforts se poursuivent pour renforcer et améliorer la détection précoce des pratiques de détournement de l'aide. Il s'agit notamment de mettre en place un système de contrôle à plusieurs niveaux, de rationaliser le contrôle de la protection entre les acteurs et les partenaires du groupe de la coordination et du groupe de la gestion des camps et d'élaborer un système commun de gestion des cas de fraude qui comprenne à la fois des améliorations internes et des services d'orientation vers les organes gouvernementaux au niveau du Gouvernement fédéral somalien, au niveau des États membres de la fédération et au niveau local.

67. L'ONU et le Gouvernement fédéral somalien ont mis en place un groupe de travail conjoint qui élaborera une stratégie collective destinée à limiter le détournement de l'aide et, à terme, à renforcer l'impact et l'efficacité de l'assistance humanitaire. L'ONU reste déterminée à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement fédéral somalien, les donateurs, les partenaires, les notables des clans et les bénéficiaires de l'aide afin de mettre en œuvre une action collective forte garantissant que toute l'aide est utilisée par les bénéficiaires prévus, sans aucune interférence.

Incidence des paragraphes 28 et 47 de la résolution 2662 (2022) du Conseil de sécurité

68. Dans sa résolution 2662 (2022) adoptée le 17 novembre 2022, le Conseil de sécurité a réaffirmé que les mesures imposées aux États Membres au paragraphe 3 de la résolution 1844 (2008) ne s'appliquaient pas aux versements destinés aux fonds, autres avoirs financiers ou ressources économiques nécessaires à l'acheminement en temps voulu, par l'ONU, les institutions spécialisées ou programmes des Nations Unies ou les organisations humanitaires dotées du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale qui fournissent une aide humanitaire, et leurs partenaires d'exécution, y compris les organisations non gouvernementales bénéficiant d'un financement bilatéral ou multilatéral qui participent au Plan d'aide humanitaire pour la Somalie, de l'aide humanitaire dont la Somalie a besoin d'urgence. Cette disposition a ensuite été remplacée par le paragraphe 1 de la résolution 2664 (2022) du Conseil de sécurité, qui a défini une dérogation pour raison humanitaire similaire bénéficiant à un plus grand nombre d'organisations humanitaires dans le cadre de tous les régimes de sanctions du Conseil de sécurité. Même si les organisations interrogées au cours de la période considérée n'ont pas explicitement formulé d'observations concernant les incidences des paragraphes 28 et 47 de la résolution 2662 (2022) sur leur aptitude à mettre en œuvre des programmes, la dérogation pour raison humanitaire définie dans ces dispositions a une réelle incidence sur la capacité des partenaires de fournir une aide et une protection vitales.

69. En l'absence de dérogation humanitaire, il serait beaucoup plus difficile pour les donateurs de financer des opérations humanitaires impartiales avec rapidité et souplesse et pour les organisations humanitaires de répondre efficacement aux besoins humanitaires, alors que la Somalie a des besoins importants en la matière. Les partenaires humanitaires se retrouveraient aux prises avec davantage de contraintes juridiques, bureaucratiques, administratives, contractuelles et opérationnelles. Un accroissement même infime de ces difficultés pourrait avoir des incidences particulièrement préjudiciables sur l'acheminement de l'aide. À son tour, l'incapacité d'acheminer l'aide priverait des populations civiles des fournitures essentielles à leur survie, tout en aggravant le risque de dégradation de la situation humanitaire. La suspension de l'aide augmenterait la probabilité de nouveaux déplacements, y compris des mouvements de réfugiés vers les pays voisins et des déplacements internes vers des zones urbaines contrôlées par le Gouvernement, où les ressources sont déjà insuffisantes et où les services de base ne sont pas correctement assurés. En outre, si les Chabab empêchaient les civils de quitter les zones qu'ils contrôlent, il ne serait pas subvenu aux besoins de ces populations et les personnes qui demandent de l'aide, comme les personnes âgées et les enfants, pourraient être victimes d'atteintes aux droits humains ou de violations du droit international humanitaire (exécutions extrajudiciaires ou enrôlement d'enfant).

70. Toutes les parties prenantes – organisations humanitaires, donateurs, entrepreneurs et systèmes financiers et bancaires – se sont appuyées sur une dérogation humanitaire aux mesures de gel des avoirs adoptées en vertu de la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité pour mener à bien les activités nécessaires à la fourniture d'une aide humanitaire fondée sur les besoins en Somalie. Les dérogations humanitaires et les mesures prises pour leur mise en œuvre au fil des ans sont essentielles pour les programmes humanitaires menés en Somalie. Depuis décembre 2022, la dérogation pour raison humanitaire établie par la résolution 2664 (2022) du Conseil de sécurité a remplacé la dérogation humanitaire établie à l'origine par la résolution 1916 (2010) du Conseil. La nouvelle dérogation prévue par la résolution 2664 (2022) du Conseil de sécurité est en grande partie similaire à celle sur laquelle les partenaires de la Somalie s'appuyaient auparavant, mais son champ d'application est plus large en termes d'activités et d'organisations couvertes.

Conclusions

71. La Somalie se trouve à un tournant décisif. Les besoins humanitaires restent élevés dans un contexte de faible financement et de difficultés d'accès persistantes. Les effets des changements climatiques, le conflit prolongé et les épidémies, ainsi que l'instabilité de la dynamique économique mondiale, pourraient contribuer à anéantir les progrès durement acquis, avec un coût humain et financier élevé. Si la famine a été évitée fin 2022 et début 2023 grâce aux efforts concertés des partenaires humanitaires pour augmenter l'aide, avec le soutien des autorités et des communautés locales, et grâce aux effets des pluies plus abondantes que prévu, la situation humanitaire n'en reste pas moins critique.

72. Les organisations humanitaires en Somalie continuent de fournir une assistance efficace et fondée sur des principes dans un contexte sécuritaire difficile et complexe. Les agents humanitaires continueront de s'employer à élargir et à maintenir l'accès à ceux qui ont le plus besoin d'aide, en dépit des problèmes de sécurité. Le respect du droit international humanitaire est primordial et les parties au conflit doivent permettre et faciliter l'accès humanitaire aux civils dans le besoin. Outre un meilleur accès aux bénéficiaires, l'action humanitaire exige un financement souple et rapide pour aider efficacement des millions de Somaliens et pour qu'il soit dûment tenu compte des besoins en matière de sécurité des partenaires d'exécution nationaux et locaux dans les projets et les budgets.

73. Les organismes humanitaires présents dans le pays ont intensifié leurs opérations en 2022 et en 2023 afin d'atténuer les graves conséquences de la sécheresse et d'éviter une catastrophe humanitaire majeure. Face à la persistance des besoins et des déficits financiers, les partenaires procèdent à une nouvelle hiérarchisation stricte des personnes les plus vulnérables dans les zones où les besoins sont les plus importants, notamment les familles nouvellement déplacées et les membres de clans minoritaires, qui sont traditionnellement touchés de manière disproportionnée par les effets de la sécheresse.

74. L'aide humanitaire continuera d'être essentielle pour des millions de personnes en Somalie. Si la famine liée à la sécheresse a été évitée, le niveau d'assistance n'a toujours pas été à la hauteur de l'ampleur et de la gravité des besoins, compte tenu de l'impact cumulé de la sécheresse et du conflit prolongé. Le phénomène El Niño annoncé risque d'entraîner des conséquences désastreuses, notamment des inondations et des déplacements de population, en particulier dans les zones de basse altitude le long du fleuve Chébéli et de la Djouba. Les répercussions prolongées de la sécheresse et des inondations récentes, ainsi que du conflit en cours, s'en trouveront aggravées. Outre les besoins locaux en matière de sécurité, la fluctuation du coût des produits de base a une incidence sur les populations.

75. Selon le Programme alimentaire mondial, les perspectives favorables pour 2023 dans les principaux pays producteurs de blé, combinées aux stocks reportés de 2022, pourraient compenser certains impacts immédiats sur les prix. Toutefois, d'autres facteurs, notamment le phénomène El Niño prévu, font que les prix du blé à moyen et à long termes semblent instables.

76. Selon le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, la fourniture continue d'une assistance alimentaire et non alimentaire accrue a empêché l'aggravation de la situation en matière de sécurité alimentaire et de résultats nutritionnels dans de nombreuses régions. Cependant, l'aide fournie reste inférieure aux besoins en général, des millions de Somaliens connaissant toujours des pénuries alimentaires, et les niveaux de malnutrition aiguë restent inhabituellement élevés. Pour éviter une aggravation de l'insécurité alimentaire et des résultats nutritionnels, un financement supplémentaire est nécessaire de toute urgence afin d'augmenter et

de maintenir des niveaux élevés d'aide humanitaire multisectorielle prévoyant des interventions en matière de sécurité alimentaire, de nutrition, de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène, probablement jusqu'à la fin de 2023.

77. Dans un contexte de besoins élevés qui vont croissant, la non-reconduction de la dérogation pour raison humanitaire entraînerait une désorganisation, une interruption voire une suspension des services humanitaires vitaux dans toute la Somalie. Cela priverait de l'aide dont elles ont besoin pour survivre des personnes qui ont déjà trop souffert. À la lumière de ce qui précède, je me félicite de la mise en place par le Conseil de sécurité en vertu de sa résolution [2664 \(2022\)](#) d'une dérogation humanitaire de grande portée, transversale et, dans le cas de la Somalie, à durée indéterminée.
